



Enquête OPS : tout ce qu'il faut savoir

Selon la loi du 4 mars 1996, tous les 2 ans, les bailleurs sociaux doivent réaliser une enquête auprès de l'ensemble des locataires de logements conventionnés, afin d'établir des statistiques sur l'Occupation du Parc Social.

La réponse à cette enquête est obligatoire, à défaut, des pénalités peuvent s'appliquer.



Comment répondre à cette enquête ?

Sur notre site internet

(via l'Agence Virtuelle)



- Rendez-vous sur le site
- ▶ www.lmpt-coop.fr
 - ▶ Espace locataire
 - ▶ Voir mes enquêtes

En version papier

(par voie postale)

- ▶ Remplir le questionnaire
- ▶ Dater et signer
- ▶ Joindre les pièces demandées
- ▶ Retourner l'enveloppe T fournie

Les pièces à joindre :

L'avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024 de toutes les personnes majeures vivant dans le foyer.

Copie des pièces justificatives en cas de changement de situation



À l'issue de la régularisation des charges et de la suppression du bouclier tarifaire en 2024, les provisions concernant l'électricité et le chauffage ont été réajustées.

Mise en service du chauffage collectif, infos à connaître

La Maison Pour Tous poursuit ses actions visant à limiter les consommations de chauffage tout en maintenant le niveau de confort des logements.

Mon radiateur est froid, le chauffage ne fonctionne pas ?

Pas nécessairement. Le système de chauffage est régulé automatiquement afin de garantir le confort tout en respectant les réglementations énergétiques.

Concrètement :

La température ambiante est fixée à 19°C en journée, conformément aux recommandations nationales.

Lorsque **la température extérieure dépasse les 18°C**, le chauffage se met en veille automatiquement pour éviter une surconsommation inutile.

À l'inverse, dès que les températures baissent, le chauffage reprend son rôle pour maintenir une température agréable dans votre logement.

Cela peut donner l'impression que les radiateurs sont « froids » alors que le logement est pourtant bien chauffé à la température cible.

Un système intelligent pour un confort maîtrisé

Le système ne chauffe donc pas « en continu », mais s'ajuste selon les besoins réels.

Cette régulation permet de :

Maintenir une **température de confort sans surchauffer**,

Réduire les consommations d'énergie,

Contribuer à **une démarche plus écologique**.



Quelques astuces pour optimiser votre confort



Ouvrez les vannes de vos radiateurs pour permettre au chauffage de bien circuler dans tout votre logement.

Ne purgez pas les radiateurs vous-même : une mauvaise manipulation peut déséquilibrer le système **collectif et couper le chauffage à d'autres étages**, notamment au dernier.

En cas de besoin, **contactez directement votre agence de rattachement** de La Maison Pour Tous pendant les heures d'ouverture.

Hors horaires d'ouverture, contactez l'entreprise de maintenance du chauffage (contact à disposition sur les panneaux d'affichages dans les parties communes).

Évitez de mettre des meubles ou des rideaux devant vos radiateurs afin de garantir la bonne diffusion de la chaleur.

Aérez votre logement quotidiennement, mais de manière brève (5 à 10 minutes suffisent), de préférence le matin.



Rejoignez-nous sur :



www.lmpt-coop.fr